

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 1er décembre 2014 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy
M. Paul Audet
Mme Lise Gosselin

Mme Manon Roy
M. Gilles Deshaies
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice-générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

2014-12-275 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19:15 heures.

Adoptée.

2014-12-276 Adoption de l'ordre du jour du 1er décembre 2014

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

2014-12-277 Dispense de lecture du procès-verbal du 10 novembre 2014

Il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2014 puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

2014-12-278 Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2014

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2014.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

**2014-12-279 Réception d'une lettre de Me Simon Letendre
Mandat à Me Gagné: Dossier Ferme Rémavie**

Attendu la réception d'une lettre de Me Simon Letendre, procureur de Ferme Rémavie, datée du 28 novembre 2014;

Attendu que cette correspondance, fait suite à celle envoyée par notre avocate, le 16 octobre dernier, dans le but de connaître les intentions de Ferme Rémavie quant à une éventuelle contestation de piquetage d'une partie du Chemin Giroux;

Attendu que Me Letendre nous indique qu'il n'a plus de mandat pour le moment et que nous pouvons adresser nos requêtes directement à M. Grimard;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Paul Audet
et résolu de mandater Me Odette Gagné, avocate, pour qu'elle communique directement avec les représentants de Ferme Rémavie, afin de connaître leurs intentions quant à une éventuelle contestation relativement au piquetage effectué sur une partie du Chemin Giroux.

Les élus souhaitent obtenir une réponse définitive de la part de Ferme Rémavie, dans un délai de quinze jours de la réception de la correspondance qui sera acheminée par notre avocate.

Les conseillers M. Jean-François Roy et Mme Manon Roy n'ont pas votés ni participés aux délibérations relativement à cette résolution.

Adoptée.

Demande d'informations à M. Éric Bujold, arpenteur-géomètre

Les élus demandent à la directrice-générale de prendre des informations auprès de l'arpenteur-géomètre, M. Éric Bujold, afin de connaître les développements, s'il y a lieu, suivant la plainte par Ferme Rémavie, à l'ordre des arpenteurs.

AFFAIRES NOUVELLES

2014-12-280 Avis de motion : Règlement de taxation 2015

M. Jean-François Roy, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 217-2014 décrétant le taux de taxation 2015 sera adopté.

Adoptée.

2014-12-281 Paiement d'honoraires à Me Odette Gagné, avocate

Attendu la résolution #2014-04-86, adoptée le 1er avril 2014 par laquelle le conseil mandatait l'avocate Me Odette Gagné, pour nous représenter dans le dossier de Ferme Rémavie;

Attendu que nous recevons une facture de Me Gagné pour les services rendus entre le 26 mars 2014 jusqu'au 17 novembre 2014, relativement à cette affaire;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par Mme Lise Gosselin

et résolu unanimement de procéder au paiement de la facture d'honoraires et déboursés soumise par Me Odette Gagné, avocate.

Cette facture s'élève à 2 646,00\$.

Adoptée.

**2014-12-282 Dépôt : recommandation du comité consultatif
d'urbanisme : Danny Bernier & Annie Marier**

Attendu la demande de dérogation mineure adressée par Danny Bernier & Annie Marier, relativement à la propriété située en deuxième rangée, au Chemin Létourneau, et portant le numéro de lot 18A-13, du Rang 3, Canton de Price;

Attendu que cette demande vise à accepter une superficie riveraine minimale de 4 000 mètres carrés au lieu des 5 099,7 mètres carrés actuels;

Attendu que ladite propriété avait déjà fait l'objet d'une demande de dérogation mineure en 2004 et que celle-ci avait alors été accordée,

Attendu que les demandeurs désirent vendre ladite propriété et que la superficie excédentaire de 1 099,7 mètres carrés augmente de beaucoup sa valeur marchande,

Attendu que la nouvelle superficie minimale requise sera rencontrée mais aura, pour les besoins de la cause, un frontage supérieur aux 50.00 mètres requis,

Attendu que les membres du comité exigent que la profondeur moyenne de 45,72 mètres soit conservée;

Attendu qu'aucun préjudice n'est causé au voisinage,

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
et résolu unanimement que les élus municipaux sont informés que le Comité Consultatif en Urbanisme recommande d'accepter cette demande de dérogation mineure.

Adoptée.

**2014-12-283 Résolution: Décision du conseil municipal
Dérogation : Danny Bernier et Annie Marier**

Attendu que cette demande vise à accepter une superficie riveraine minimale de 4 000 mètres carrés au lieu des 5 099,7 mètres carrés actuels;

Attendu que la propriété visée est sise en deuxième rangée, au Chemin Létourneau, et porte le numéro de lot 18A-13, du Rang 3, Canton de Price;

Attendu que ladite propriété avait déjà fait l'objet d'une demande de dérogation mineure en 2004 et que celle-ci avait alors été accordée,

Attendu que les demandeurs désirent vendre ladite propriété et que la superficie excédentaire de 1 099,7 mètres carrés augmente de beaucoup sa valeur marchande,

Attendu que la nouvelle superficie minimale requise sera rencontrée mais aura, pour les besoins de la cause, un frontage supérieur aux 50.00 mètres requis et elle devra maintenir la profondeur actuelle de 45,72 mètres minimum;

Attendu que le nouveau terrain ainsi créé devra être cadastré afin d'avoir un numéro de lot distinct, donc un nouveau plan de lotissement est conditionnel pour l'obtention de la présente demande de dérogation mineure.

Attendu qu'aucun préjudice n'est causé au voisinage,

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Gilles Deshaies
et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par M. Dany Bernier et Mme Annie Marier et de ce fait le conseil municipal accepte la superficie riveraine minimale de 4 000 mètres carrés au lieu des 5 099,7 mètres carrés actuels;

L'acceptation de cette dérogation mineure est conditionnelle à ce que la profondeur minimale de 45,72 mètres soit respectée et qu'un plan de lotissement soit déposé afin d'obtenir un lot distinct pour ce nouvel emplacement.

Adoptée.

2014-12-284 Entente de service aux sinistrés: Croix Rouge

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement de renouveler l'entente pour les services aux sinistrés avec la Croix Rouge pour une période de trois ans;

En conséquence, les élus sont d'accord pour payer la contribution de \$150.00 par année. Le maire et la directrice-générale sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Praxède.

Adoptée.

2014-12-285 Contribution: Opération Nez Rouge

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Jean-François Roy
et résolu unanimement de contribuer pour un montant de \$100.00 à Opération nez rouge qui sera disponible pour notre secteur cette année.

Adoptée.

2014-11-286 Demande de don: Album des finissants

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Manon Roy
et résolu unanimement de contribuer pour l'album de finissants de la Polyvalente de Disraeli pour un montant de \$50.00.

Adoptée.

2014-12-287 Demande de don: Centre d'entraide Région de Disraeli

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Paul Audet
et résolu unanimement d'accepter de participer financièrement au Centre d'entraide de la Région de Disraeli.

La contribution de la Municipalité de Ste-Praxède s'élève à \$250.00.

Adoptée.

2014-12-288 Résolution: Fabrication de panneaux d'accueil par Original Design

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'octroyer le mandat à Original Design pour la fabrication des deux panneaux d'accueil de couleur bourgogne pour la Municipalité de Ste-Praxède.

Le coût pour les deux panneaux s'élève à \$11,700.00 plus taxes et feront partie de notre projet du pacte rural 2013.

Adoptée.

2014-12-289 Offre de service: PG Solutions "Copies de sécurité"

Attendu la réception d'une offre de service de PG Solutions pour de la surveillance des copies de sécurité;

Attendu que ce service est offert à raison de \$395.00\$ par année;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Jean-François Roy
et résolu unanimement que le conseil refuse cette offre et déclare comprendre que tout dépannage sur nos copies de sécurité sera facturable à taux horaire.

Adoptée.

2014-12-290 Offre pour équipements d'entraînement

Il est proposé par M. Jean-François Roy
appuyé par M. Gaétan Lapointe
et résolu unanimement de refuser l'offre de M. Pascal Gravel, de Planète Fitness, pour son don d'équipements d'entraînement d'une valeur de \$15,000.00

Il est convenu que l'aménagement d'un espace d'entraînement dans la salle du sous-sol représentait des inconvénients majeurs et qu'il est plus opportun de ne pas donner suite à un projet d'installation d'équipement d'entraînement.

Adoptée.

2014-12-291 Offre d'Hydro Québec

Attendu qu'Hydro-Québec nous informe, par le biais d'une lettre, datée du 25 novembre 2014, qu'elle souhaite disposer d'un certain lot situé sur notre territoire, en bordure de la rivière St-François, et qu'elle offre à la municipalité la possibilité de présenter une offre d'achat en priorité pour ce dit lot;

Attendu qu'Hydro-Québec nous mentionne que toute éventuelle transaction correspondra à la valeur marchande, à laquelle s'ajouteront les autres frais transactionnels (notaire, arpentage, etc...);

Attendu qu'Hydro-Québec souhaite connaître les intentions de la municipalité en regard de cette offre d'ici le 12 décembre;

Attendu que, la municipalité de Ste-Praxède souhaite se porter acquéreur de ce lot, soit le

-Le lot 20-1, du Rang 12, Canton de Stratford

Attendu qu'Hydro Québec nous offre d'acquérir ce lot pour un montant de 6,680.00\$, lequel a une superficie de 3,34 hectares;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède informe Hydro Québec de son intention d'acquérir le lot 20-1 du Rang 12, Canton de Stratford, pour un montant de \$6,680.00 et reconnaît qu'elle devra aussi assumer les frais de notaires et d'arpentage si requis, lesquels seront partagés proportionnellement avec les autres acheteurs.

Avant de conclure et/ou signer une entente les élus souhaitent obtenir d'Hydro Québec l'information relative à un droit de passage pour se rendre sur cette propriété.

Le maire et la directrice-générale sont mandatés pour signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents pertinents à cette transaction.

Adoptée.

2014-12-292 Demande de la Ville de Disraeli

Attendu les coupures tenant lieu de taxes par le gouvernement provincial;

Attendu que ces coupures, pour le CLSC et la Polyvalente de Disraeli représentent une perte financière, pour la Ville de Disraeli, pour l'an 2015, de \$31,740.00;

Attendu que la Ville de Disraeli suggère aux municipalités utilisatrices de ces services de payer, selon la proportion de leur population, la perte financière prévue pour la Ville;

Attendu que , selon la ville de Disraeli, la proportion pour la Municipalité de Ste-Praxède représente 716.06\$ pour le CLSC et 774.46\$ pour la Polyvalente;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Paul Audet
et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède ne donne pas suite à la demande présentée par la Ville de Disraeli quant à une participation financière de \$1,490.52.

Adoptée.

2014-12-293 Résolution : Calendrier des séances ordinaires 2015.

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement que le conseil municipal décrète l'horaire suivant pour les séances ordinaires de l'année 2015 :

12 janvier 2015	à 19H00	Deuxième lundi du mois
02 février 2015	à 19H00	Premier lundi du mois

02 mars 2015	à 19H00	Premier lundi du mois
07 avril 2015	à 19H00	Premier mardi du mois
04 mai 2015	à 19H00	Premier lundi du mois
01 juin 2015	à 19H00	Premier lundi du mois
06 juillet 2015	à 19H00	Premier lundi du mois
10 août 2015	à 19H00	Deuxième lundi du mois
08 septembre 2015	à 19H00	Deuxième mardi du mois
05 octobre 2015	à 19H00	Premier lundi du mois
02 novembre 2015	à 19H00	Premier lundi du mois
07 décembre 2015	à 19H00	Premier lundi du mois

Un avis mentionnant ces dates et ces heures sera affiché aux endroits habituels, tel que prévu par la loi.

Le calendrier peut être modifié par résolution du conseil en cours d'année. Les dates modifiées devront être publiées.

Adoptée.

2014-12-294 Fermeture du bureau municipal «période des fêtes»

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement de confirmer que le bureau municipal sera fermé pour la période des fêtes, du 19 décembre 2014 au 5 janvier 2015.

Adoptée.

2014-12-295 Paiement des comptes au 1er décembre 2014

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés au 1er décembre, laquelle s'élève à \$26,817.33 .

Adoptée.

2014-12-296 Paiement des comptes au 31 décembre 2014.

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que le maire et la directrice-générale sont autorisés à payer les comptes payables de la municipalité au 31 décembre 2014.

Adoptée.

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

2014-12-297 Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement de lever cette séance régulière à 20:30 heures.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.